

**CSIO**  
**Samsung Super League de**  
**France - FEI**

**LA BAULE**

**2008**

**AVANT-PROGRAMME**



Chronométrage et Traitement des données par LONGINES.

# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2008

---

## SOMMAIRE

	<u>Page N°</u>
<b>I CONDITIONS GENERALES</b>	<b>3</b>
<b>II INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>4</b>
<b>III OFFICIELS DU CONCOURS</b>	<b>6</b>
<b>IV CONDITIONS TECHNIQUES SPECIFIQUES</b>	<b>7</b>
<b>V ENGAGEMENTS</b>	<b>7</b>
<b>VI PRESTATIONS OFFERTES</b>	<b>8</b>
<b>VII DIVERS</b>	<b>10</b>
<b>VIII QUESTIONS VETERINAIRES</b>	<b>12</b>
<b>CODE DE CONDUITE</b>	<b>14</b>
<b>PROGRAMME JOURNALIER</b>	<b>15</b>
<b>Jeudi 8 Mai 2008 Epreuves n°s 1-2-3-4</b>	<b>16-18</b>
<b>Vendredi 9 Mai 2008 Epreuves n°s 5-6-7-8</b>	<b>18-19</b>
<b>Samedi 10 Mai 2008 Epreuves n°s 9-10-11-12</b>	<b>20-21</b>
<b>Dimanche 11 Mai 2008 Epreuves n°s 13 et 14</b>	<b>22-23</b>

# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2008



<b>Concours</b> (catégorie): <b>CSIO 5*</b>	<b>Lieu:</b> <b>LA BAULE</b>
<b>Date:</b> <b>8 AU 11/05/08</b>	<b>FN:</b> <b>FRANCE</b>

## CONDITIONS GENERALES

Le concours est organisé conformément

- Aux Statuts de la FEI, (22<sup>ème</sup> édition, en vigueur au 15 avril 2007)
- Au Règlement Général (22<sup>ème</sup> édition, en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2007)
- Au Règlement Vétérinaire (10<sup>e</sup> édition, en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2006)
- Au Règlement des Concours de Saut d'Obstacles (22<sup>ème</sup> édition, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006) et, si applicable, selon le Règlement de la FEI World Cup™ Jumping
- Au Règlement Spécial FEI pour Enfants et Cavaliers de Poneys, (8<sup>ème</sup> édition, 2006)
- CSI Requirements (pour tous les CSI en Europe ainsi que dans le monde entier pour la catégorie Amateur),
- Système d'Invitation pour CSI3\*, 4\* (Europe) et Système d'Invitation pour 5\* (Monde),
- Equine Anti-Doping And Medication Control Rules (EADMCR) (1<sup>ère</sup> édition, révision effective au 1<sup>er</sup> juin 2007)
- FEI Anti-Doping Rules for Human Athletes (ADRHA) (1<sup>ère</sup> édition, révision effective au 26 juillet 2005)
- Ainsi qu'à toute révision ultérieure publiée par la FEI
- Les Statuts et le Règlement Général comportent une clause arbitrage selon laquelle, tout appel contre une décision rendue par la FEI ou l'un de ses organes, sera tranché exclusivement par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) dont le siège est à Lausanne, Suisse.
- Les FN ont la responsabilité de s'assurer que l'âge des concurrents soit correct.

\*\*\*\*\*

**L'ANNEXE (13 PAGES) FAIT PARTIE INTEGRANTE DU PROGRAMME APPROUVE ET  
SIGNE ET DOIT ÊTRE DISTRIBUE AT TOUS LES OFFICIELS, AINSI QU'AUX  
FEDERATIONS ET ÊTRE DISPONIBLE POUR TOUT LE MONDE SUR DEMANDE**

Approuvé par la FEI

Lausanne, le 13 February 2008

Capt John P. Roche  
FEI Jumping Department Director  
FEI World Cup™ Jumping Director

# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2008

---

## I. GENERAL INFORMATION

### 1. DESCRIPTION DU CONCOURS (Art. 103, 420.1, 445)

**STATUT:** CSIO5\*  CSI5\*-W  CSIYR-A  CSI5\*   
CSIO4\*  CSI4\*-W  CSIJ-A  CSI4\*   
CSIO3\*  CSI3\*-W  CSIP-A  CSI3\*   
CSIO2\*  CSI2\*-W  CSIch-A   
CSIO1\*  CSI1\*-W  CSIV-A   
CSIOYR  CSI-W  CSIAm-A   
CSIOJ   
CSIOIP  Championnats  Jeux   
CSIOCh   
Autres CSIO 5\* SAMSUNG SUPER LEAGUE DE FRANCE - FEI

DATE (jj/mm/aa): 8/05/08 – 11/05/08

LIEU: LA BAULE (44) Stade Hippique François André

PAYS: FRANCE

#### Coordonnées du Terrain de Concours:

Adresse: Avenue de Rosières – BP 139  
44 504 LA BAULE Cedex France  
Téléphone: +33 (0) 240600280

### 2. ORGANISATEUR

Nom: Société des Concours Hippiques de La Baule

Adresse: Avenue de Rosières – BP 139  
44 504 LA BAULE Cedex France

Téléphone: + 33 (0) 240600280 Fax: + 33(0) 240608828

Email: [organisation@labaule-cheval.com](mailto:organisation@labaule-cheval.com)

Site Internet: [www.labaule-cheval.com](http://www.labaule-cheval.com)

### 3. COMITE ORGANISATEUR (Art. 101.6)

Président d'Honneur : LECOMTE Serge  
Président du Concours : PASQUIER René  
Directeur du concours : DEJOIE Damien  
Secrétaire du Concours : POIRIER Nadia et FIALA Christelle  
Chef de Presse écrite : GAUTHIER Véronique  
Responsable diffusion TV et Internet: RICHARD Andréa  
Accueil VIP : POIRIER Nadia  
Protocole : Colonel (H) Guy STARKE  
Accueil cavalier, Engagements  
aux épreuves, Voitures de courtoisie TIZON Catherine

## Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2008

---

### 4. DIRECTEUR TECHNIQUE DU CONCOURS

Nom: MICHAUD Patrick  
Téléphone: +33 (0) 607657408  
Email: organisation@labaule-cheval.com

### 5. SPONSOR(S)

Ministère de l'Agriculture, Conseil Régional, Conseil général, Ville de La Baule, FFE.

Samsung, Longines, Groupe Lucien Barrière, PMU, Patrimoine Management et Associés, SAUR.

Ouest France, Echo de la Presqu'île, France info, France Bleu.

# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2008

---

## II. OFFICIELS

### 1. JURY DE TERRAIN : (Art. 148, 153, 259.1)

Président: Monsieur Gilles PERRIERE (France)  
Membre: Monsieur Marc DAMIANS (France)  
Membre: Monsieur Jean Claude BOUARD (France)  
Membre: Monsieur Yves LAURENT (France)

### 2. JUDGE ETRANGER : (Art. 152, 259.1)

Nom: Monsieur Rogier VAN IERSEL (Pays Bas)  
Adresse E-mail: info@circleassist.com

### 3. CHEF DE PISTE (Art. 155, 259.5.1)

Nom: Monsieur Frédéric COTTIER (France)  
Adresse E-mail: [frederic.cottier@wanadoo.fr](mailto:frederic.cottier@wanadoo.fr)  
Assistant: Monsieur Serge HOUTMANN (France)

### 4. COMMISSION D'APPEL : (Art. 154, 164, 259.3)

Président: Monsieur François BOUHYER (France)  
Adresse E-mail: fcb44@club-internet.fr  
Membres: Vicomte Aymard de JOURDAN (France)  
Monsieur Claude BRET (France)

### 5. COMMISSAIRE EN CHEF : (Art. 144, 244.5, 259.6 et le manuel pour les Commissaires)

Nom: Monsieur Philippe JUVIN (France)  
Adresse E-mail: [ecuriedelaviolette@wanadoo.fr](mailto:ecuriedelaviolette@wanadoo.fr)

### 7. COMMISSAIRES ASSISTANTS :

Nom: Monsieur Lucien LOCQUET (France)  
Nom: Monsieur Serge CORBIC (France)  
Nom: Monsieur Patrick BLIN (France)

### 8. COMMISSION VETERINAIRE : (Art. 158, 259.4.1, 1003, 1008)

Président : Docteur Richard CORDE (France)  
Délégué Vétérinaire Etranger : Docteur J.P DA COSTA PEREIRA (Portugal)  
Membre Associé : Docteur Olivier GEFFROY (France)

### 9. SPEAKER :

Nom : Monsieur A.J LE GOUPIL (France)  
Assistante : Madame Alison DRUMMOND (France)

# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2008

---

## III. CONDITIONS SPECIFIQUES TECHNIQUES (Art. 201, 202)

### 1. DEROULEMENT :

Le concours se déroulera  à l'intérieur X à l'extérieur

### 2. PISTE DU CONCOURS (Art. 201):

Dimensions : 160 m x 100 m

Nature du terrain : Herbe

### 3. PISTE D'ENTRAINEMENT :

Dimensions : 62 m x 60 m

Nature du terrain : Sable

### 4. BOXES

Dimension des boxes : 130 boxes de 8 m<sup>2</sup> et 100 boxes de 9 m<sup>2</sup>

### 5. INVITATIONS (Art. 120, 250, 251.1)

Nombre de FN invitées : 8 (Super League) + fédération invitante

FN invitées : (GER ; NED ; GBR ; IRL ; SWE ; BEL ; USA ; SUI) ; FRA

FN de réserve : Le C.O se réserve le droit d'inviter un nombre de cavaliers individuels appartenant à des nations non invitées par Equipe (Règlement FEI) avec un maximum de 3 chevaux.

Nombre de cavaliers de la nation invitante : 15

(Dont 5 cavaliers invités en équipe)

Nombre de cavaliers par FN (Super League): 5

Nombre de chevaux par cavalier: 3 (hors chx de 6 et 7 ans)

Epreuve de chevaux ayant 6 ou 7 ans :

- Maximum de chevaux par nation ayant une équipe 5

- Maximum de chevaux de la nation invitante 15

Un cavalier ne peut pas engager 2 chevaux de la même catégorie d'âge. Toutefois si une équipe autorise un de ces cavaliers à monter 3 chevaux, il pourrait monter 2 chevaux de la même catégorie d'âge.

- Maximum de chevaux par individuel invité 1

Les concurrents sont invités par le CO, par l'intermédiaire de leur FN.

Un palefrenier par cavalier.

## IV. ENGAGEMENTS (Art. 121, 251)

**Tous les cavaliers et chevaux prenant part à une compétition Internationale doivent être enregistrés auprès de la FEI**

Engagements de Principe : 20/03/08

Engagements Nominatifs : 18/04/08

Engagements Définitifs : 28/04/08

Montant de l'engagement par cheval apte à l'issue de la visite vétérinaire :

- **500 Euros** pour le cheval partant dans le GRAND PRIX Longines de la ville de La Baule ou la SAMSUNG SUPER LEAGUE de France – FEI ou le Derby de la Région de Pays de La Loire,

- **350 Euros** pour les autres chevaux,

- **250 Euros** pour les chevaux ne participant qu'aux épreuves de 6 et 7 ans,

# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2008

---

**Doivent être envoyés au C.O. : Fax : 00.33.(0)240608828**  
**Avec copie à la FFE : 00.33.1.58.17.58.53**

Date de clôture des engagements pour les Cavaliers Français

Les Cavaliers Français devront adresser leur demande de participation sur le formulaire correspondant **avant le 22/04/08.**

FFE/DTN, Bureau de l'Entraîneur National, 81 avenue Édouard Vaillant - 92517 Boulogne  
ou par fax : 01.58.17.58.53 .

Leurs engagements devront parvenir le **28/04/08** avant **minuit via internet : [www.ffecomp.com](http://www.ffecomp.com)**

« NB : Si un cavalier retire son inscription sans excuse valable (maladie ou boiterie) après la date des engagements définitifs, le concurrent sera obligé de rembourser au C.O. la perte financière qu'il aura subie (limitée aux frais d'écurie et d'hôtel) pour cause d'annulation tardive. »

**IMPORTANT : Le formulaire d'engagement doit inclure les renseignements suivants sur les chevaux**

- nom du cheval
- date de naissance
- élevage/origine
- pays de naissance
- initiales du livre des origines (stud-book)
- numéro du passeport
- sexe
- couleur de la robe
- nom(s) du (des) propriétaire(s)

*INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :*

Les engagements incluent la fourniture 12,50 Francs Suisse de contribution au financement du MCP de la F.E.I. Le box garni de copeaux est gratuit.

DECLARATION DES PARTANTS DANS LES EPREUVES

La déclaration des engagés en EQUIPE doit être faite au bureau des engagements le mercredi 7 mai 2008 à 18h30.

« Selon l'article 253, lors de CSIO, le jour précédent le début des épreuves, et selon un horaire fixé par le C.O., les chefs d'équipe doivent transmettre par écrit au bureau des engagements la liste des participants en équipe (cavaliers et chevaux) ainsi que les noms des cavaliers et chevaux concourant en individuel. (Art. 249) »

Les engagements pour les différentes épreuves devront être effectués au bureau des Engagements dans les délais indiqués ci-dessous :

Pour les épreuves n° 1, 2 et 3 : **le Mercredi 07 Mai avant 18h30.**

Pour les autres épreuves au plus tard 30 minutes après la fin de la dernière épreuve avant l'épreuve des chevaux de 6 et 7 ans, la veille pour les épreuves du lendemain.

**REUNION DES CHEFS D'EQUIPE : le jeudi 08 Mai à 11 Heures.**

## **V. PRESTATIONS OFFERTES (Art. 132, 133)**

### **1. CONCURRENTS**

Logement des Chefs d'Equipe et des concurrents invités **en équipe** avec petit déjeuner du 07/05/08 à 12h00 au 11/05/08 à 12h00, pris en charge par le C.O..

# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2008

---

Hôtels du Groupe Lucien Barrière  
« Hôtel Hermitage & Hôtel du Golf International »  
Tél. : +33 (0)240114888  
E-mail : [resa-labaule@lucienbarriere.com](mailto:resa-labaule@lucienbarriere.com)

Logement pour les cavaliers individuels et pour les officiels. Hôtel situé sur la plage, à proximité de l'hôtel Hermitage.

Hôtel « Villa Caroline »  
Tél : +33 (0)240115454  
E mail : [vcrecep@vacancesbleues.com](mailto:vcrecep@vacancesbleues.com)

Les **déjeuners** seront pris en charge **pour tous les cavaliers** par le C.O., du 08/05/08 à 12h00 au 11/05/08 à 12h00.

## *INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :*

☞ **Le logement et les petits déjeuners des quinze cavaliers français et du chef d'équipe sont pris en charge par le C.O.**

☞ **Les frais d'hôtel et de transport des cavaliers étrangers invités en individuel ne seront pas pris en charge par le C.O.**

☞ **Les chambres ne seront réservées que jusqu'au Dimanche 11 mai à 12h00. Merci de contacter directement l'hôtel pour toutes nuitées supplémentaires.**

Tous seront logés par le C.O. en chambre double avec petit-déjeuner à la Française. Les extras tels que boissons, téléphone, etc... resteront à la charge des intéressés. Les frais de transport des Chefs d'Equipe et des concurrents étrangers invités **en équipe** seront pris en charge sur une base forfaitaire de 100 Euros par personne.

## **2. PALEFRENIERS**

Les demandes de logement sont à envoyer avec les engagements.

Les frais de logement, seulement pour les palefreniers des cavaliers des équipes invitées seront pris en charge par le C.O., du 07/05/08 au soir au 12/05/08 au matin.

## *INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :*

Les grooms souhaitant que nous leur réservions une chambre d'hôtel devront en faire la demande par écrit en même temps que les engagements définitifs, l'hôtel se situant à environ 5 Km des écuries.

Petits-déjeuners offerts aux écuries et repas du soir pris en charge par le C.O.

## **3. CHEVAUX**

Les frais de transport des chevaux des cavaliers étrangers invités en équipe seront pris en charge par  C.O.  concurrent.

Forfait de 50 € par cheval. A l'exclusion des chevaux de 6 et 7 ans et des chevaux des cavaliers étrangers invités en individuel.

Le logement des chevaux engagés sur la liste définitive sera pris en charge par le C.O., du 06/05/08 au 12/05/08 à 12h00.

## *INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :*

**Les boxes seront garnis de litière copeaux. Possibilité de se fournir en copeaux**

# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2008

---

supplémentaires au tarif de 15 Euros T.T.C. le ballot et en foin à raison de 5 Euros T.T.C. la petite botte.

Réception des chevaux à partir du **Mardi 6 Mai** de 15h00 à 18h00 et les autres jours de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 *ou sur rendez-vous (Tél. 33 (0)2 40 60 02 80 / Fax. 33 (0)2 40 60 88 28)*. La possibilité est offerte aux cavaliers et chevaux, de séjourner à La Baule avant ou après le concours. Toute journée supplémentaire sera facturée au prix de **30 Euros T.T.C.** par cheval.

Pendant la durée du concours, les chevaux non participant seront logés en dehors des écuries officielles pour **37 Euros T.T.C.** par cheval et par jour sous réserve d'une demande préalable et en fonction des places disponibles.

## 4. ACCUEIL

Le jour et l'heure d'arrivée des cavaliers et chevaux, ainsi que les moyens de transport utilisés, devront être spécifiés aux Organismes afin de faciliter leur arrivée sur le lieu de la manifestation.

## 5. TRANSPORT LOCAL – NAVETTE DE L'HOTEL AU TERRAIN DE CONCOURS

Une navette de voitures sera organisée pour les Officiels, les Cavaliers et les Journalistes entre l'hôtel, le terrain et les écuries.

## 6. PUBLICITE SUR LES CONCURENTS ET LES CHEVAUX (Art. 136.1-2)

Les concurrents sont autorisés à porter le logo de leur sponsor personnel sur le tapis de selle, conformément à l'Art. 136.1-2. Le Commissaire en Chef contrôlera que la publicité portée par les cavaliers et les chevaux est conforme à l'Article 136 du Règlement Général.

Oui

Non

## VI. DIVERS

### 1. CLASSEMENT GENERAL A L'ISSUE DES EPREUVES

Un Classement sera établi sur l'ensemble des épreuves de chaque journée et sur l'ensemble du Concours. Des trophées pourront récompenser les meilleurs concurrents ainsi que le propriétaire du meilleur cheval sur l'ensemble des épreuves.

### 2. PRIX - CLASSEMENT (Art. 128, 129, 130)

A l'issue de chaque épreuve, le Jury attribuera des points aux cavaliers classés :

Premier	10 Points,
Deuxième	8 Points,
Troisième	7 Points,
Quatrième	6 Points,
Cinquième	5 Points,
Sixième	4 Points,
Septième	3 Points,
Huitième	2 Points,
Neuvième	1 Point.

Des coefficients seront attribués pour chacune des épreuves :

Grand Prix & Derby	: Coefficient 2,
Epreuves N° 3, 6, 10 et 13	: Coefficient 1,5,
Epreuves N° 1, 2, 5, 9	: Coefficient 1.
Epreuves N° 4, 8 et 14	: Coefficient 0.5

En cas d'ex-aequo, pour une place quelconque, les points attribués seront divisés comme pour les prix.

### 3. DISTRIBUTION DES PRIX

Le propriétaire du cheval qui gagne le Grand Prix est invité à la distribution des prix.

# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2008

---

La remise des prix se fera obligatoirement à cheval pour les huit premiers cavaliers classés de chaque épreuve et à l'issue de chaque épreuve (sur la base d'un prix pour quatre concurrents ayant participé - Art. 129.3).

Les gagnants, sur l'ensemble du C.S.I.O. recevront leurs trophées à l'issue de l'épreuve 14.

## 4. DEDUCTIONS

### Règlement des prix et indemnités

Le règlement des sommes dues par le comité organisateur aux cavaliers étrangers sera effectué selon l'art.130.2. Les gains seront distribués, au plus tard, à la fin de la dernière épreuve du concours.

L'art.30.II de la Loi des Finances pour 1990, en modifiant l'art.182.B de janvier 1990, soumet les personnes domiciliées hors de France pour des prestations artistiques ou sportives, fournies ou utilisées en France, à retenue à la source spécifique de 15 % sous réserve des dispositions des Conventions Internationales.

Distribution de 5 prix au minimum (prix en espèces). 25 % des participants par épreuve doivent recevoir un prix en espèces. Tous les prix en espèces, mentionnés dans l'avant programme, doivent être distribués.

### *INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :*

Les prix en espèce seront distribués :

- Pour les cavaliers étrangers, auprès du bureau « Accueil cavaliers » à la fin de la dernière épreuve,
- Pour les cavaliers Français, par l'intermédiaire de la F.F.E, à l'exception des gains des chevaux étrangers non inscrit sur la liste des chevaux de compétition en France

Le Comité Organisateur se réserve le droit d'attendre qu'un cavalier ait payé ses engagements et divers frais avant de lui donner ses gains.

Les cavaliers dont les gains seraient inférieurs aux frais engagés doivent payer le C.O soit par Carte Bancaire soit par espèces en Euro exclusivement.

## 5. ASSURANCES

"Tout cavalier ou propriétaire de cheval est seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses aides, ainsi que par son cheval/poney. Il est donc fortement recommandé à tout cavalier ou propriétaire de contracter une assurance Responsabilité Civile (RC) avec une couverture suffisante pour les concours tant à l'étranger que dans son pays, et de maintenir cette police en vigueur."

## 6. FICHES DE SECURITE

Beck et Heun (Allemagne)

## 7. TITRE D'ENTREE DANS L'ENCEINTE DE LA MANIFESTATION (Art. 133, 1005)

**Afin qu'il leur soit remis les titres nécessaires d'accès aux enceintes des écuries F.E.I., les propriétaires - maximum deux par cheval (dont le nom aura été déclaré lors de l'engagement définitif de leur cheval), les cavaliers et leurs palefreniers devront impérativement indiquer leurs noms, prénoms et fonctions au Secrétariat du Jumping avant le 7 mai 2008.**

## 8. MEDECIN / SERVICE MEDICAL

Docteur Georges DAHAN  
46, Bd Jules Verne  
44300 Nantes  
France  
Tél. : +33 (0)608257481

## 9. MARECHAL FERRANT

Monsieur Serge HINARD  
11, rue de la Vallée

# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2008

---

50570 Lozon  
France  
Tél. : +33 (0)665091011

## *INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :*

Les soins médicaux, les soins vétérinaires, ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des propriétaires, des cavaliers ou des personnes intéressées.  
Le Comité Organisateur n'interviendra pas dans les règlements.

## **10. ORGANISATION DU CONCOURS (Art. 114 - 115)**

En cas d'imprévu, le C.O., avec l'approbation des Chefs d'Equipe et du Jury de Terrain, se réserve le droit de modifier le programme pour clarifier certaines questions ou résoudre certaines difficultés qui pourraient surgir à cause d'une omission ou de circonstances imprévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiées au Secrétaire Général par le Juge Etranger.

## *INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :*

En cas d'annulation du concours, les cavaliers ne peuvent émettre aucunes plaintes contre le Comité Organisateur ou ne recevoir aucunes indemnités financières. Cependant, le montant du prix de leur engagement leur sera restitué.

Le Comité Organisateur se réserve le droit d'utiliser en toute liberté et sans aucunes contraintes financières, les photos, films, etc... réalisés durant le séjour des cavaliers et chevaux dans l'enceinte de l'événement.

## **11. LISTES DE DEPARTS ET DE RESULTATS**

Le nom du(es) propriétaire(s) de chaque cheval sera mentionné sur toutes les listes de départs et de résultats.

## **12. CONTESTATION**

**En cas de contestation relative à l'interprétation du contenu de l'avant-programme, la version française sera déterminante.**

## **VII. QUESTIONS VETERINAIRES (Art. 280, 1004.2, 1005, 1011)**

### **1. INSPECTION DES CHEVAUX**

Date (jj/mm/aa): 07/05/08  
Heure: 14h00 à 18h30

### **2. VETERINAIRE DU CONCOURS:**

Nom: Docteur Gilles BARATOUX  
Adresse: La Tannerie  
53 170 MESLAY DU MAINE  
Téléphone : +33 (0)612709324

### **3. FORMALITES DOUANIERES**

Les FN sur le territoire desquelles ont lieu un Concours International doivent en informer leurs autorités vétérinaires et douanières au moins quatre semaines auparavant. Elles doivent demander toutes mesures facilitant les mouvements de chevaux munis de passeports FEI et

## Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2008

---

des certificats vétérinaires correspondant aux bureaux de passage en frontière à l'import et à l'export. (Règ. Vét. Art. 1004.2)

Nom de la compagnie de transport de chevaux représentant le C.O. :  
HORSE LOGISTIC COMPANY (Monsieur Philippe APERT)

Adresse complète : Avenue d'Anvers – Zone de Fret de Bordeaux – Bât. 6  
35521 BRUGES Cedex – France

Téléphone : +33 (0)556436666

Téléfax : +33 (0)556438480

E-mail : [abc-international@wanadoo.fr](mailto:abc-international@wanadoo.fr)

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Tous les chevaux en provenance **d'un pays HORS U.E.** et pénétrant sur le territoire français doivent être en possession de l'autorisation d'importation temporaire délivrée par l'U.N.I.C.. Tous les concurrents étrangers devant participer au Concours de La BAULE devront se munir pour le passage en frontière de l'attestation délivrée par le Transitaire Officiel précisant le signalement de chaque cheval. Les chevaux seront placés à l'entrée sur le territoire français sous le couvert d'admission temporaire avec dispense de caution, souscrite sur présentation de l'attestation pré-citée et des documents d'importation temporaire exigés. Toutes les expéditions et transports des chevaux se rapportant au C.S.I.O. de La BAULE seront confiés à la Société: HORSE LOGISTIC COMPANY.

Les dédouanements seront obligatoirement effectués sur place à l'arrivée des chevaux. Tout dédouanement effectué en poste frontière ou sur un autre lieu que celui du concours ou par un autre transitaire ne sera pas pris en charge par le Comité Organisateur.

#### 4. CONDITIONS SANITAIRES A L'IMPORTATION DES CHEVAUX

Les concurrents devront se munir d'un certificat vétérinaire en cours de validité, valable pour leurs pays de provenance et attestant que les prescriptions vétérinaires en matière d'échanges internationaux sont respectées.

VEUILLEZ ANNEXER DES EXEMPLAIRES DE PERMIS D'IMPORTATION (POUR LES TESTS DE SANTE PAR DES LABORATOIRES) QUI SERONT REQUIS POUR LES CHEVAUX PARTICIPANT A CE CONCOURS. En cas de doutes ou de problèmes, nous vous prions de contacter le Département Vétérinaire dès que possible.

#### 5. LABORATOIRE DE CONTROLE DES MEDICATIONS

Détails concernant le laboratoire FEI, mentionné sur la liste, désigné pour effectuer des analyses de prélèvements en provenance de ce concours. (Règ. Vét. Art. 1021 et Bulletin FEI).

Nom : Laboratoire des Courses Hippiques (LCH)  
Adresse : 15, rue de Paradis – 91370 – Verrières le Buisson - France  
Téléphone : +33 (0)169752828                      Téléfax : +33 (0)169752829  
E-mail : [lch-secretariat@wanadoo.fr](mailto:lch-secretariat@wanadoo.fr)

#### LABORATOIRE CENTRAL MCP - UNIQUEMENT DANS LES GROUPES I & II

Selon le Programme de Contrôle des Médications dans les **Groupes I et II** tous les échantillons prélevés selon l'Art. 1016 du Règlement Vétérinaire seront analysés par le **Laboratoire des Courses Hippiques, Verrières le Buisson, France**. Le Laboratoire Central MCP sera révisé en juin 2009. Veuillez vous référer au Bulletin de la FEI pour plus de renseignements. Pour tout concours qui ne figure pas sous Art. 1016, ou pour des concours qui ont lieu dans d'autres groupes, l'analyse des échantillons peut être faite par un autre laboratoire mentionné sur la liste FEI (Règ. Vét. Art. 1021).

# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2008

---

## CODE DE CONDUITE FEI

### POUR LE BIEN-ETRE DES CHEVAUX

La Fédération Equestre Internationale (FEI) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre international qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et qu'elles reconnaissent et acceptent que le bien-être du cheval soit en tout temps considéré comme souverain et qu'il ne soit jamais subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition.

1. Le bien-être des chevaux prédomine sur toutes les autres exigences, à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage et la sellerie ainsi que le transport.
2. Pour être autorisés à concourir, les chevaux et les concurrents doivent être physiquement aptes, compétents et en bonne santé. Cela comprend l'utilisation de médicaments, les procédures chirurgicales qui menacent le bien-être ou la sécurité des chevaux, la gestation des juments et le mauvais usage des aides.
3. Les épreuves ne doivent pas porter préjudice au bien-être des chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétition, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du cheval à poursuivre son voyage après l'épreuve.
4. Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée. Cela recouvre les soins vétérinaires appropriés, les blessures pendant les concours, l'euthanasie et la retraite.
5. La FEI encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.

Une copie complète du présent Code peut être obtenue auprès de la Fédération Equestre Internationale, Avenue Mon-Repos 24, 1005, Lausanne, Suisse. Téléphone: +41 21 310 47 47. Le Code est disponible en français et anglais. Il peut également être consulté sur le site internet de la FEI: [www.horsesport.org](http://www.horsesport.org).

# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2008

---

## EPREUVES

### DOTATION TOTALE BRUT

**408 000 €**

+ Prix créés

+ Trophées

Dont 3000€ maximum offerts par la SHF et 3000€ maximum offert par la FFE pour les épreuves SHF-FFE-Future ELITE

Avec la participation du Ministère de l'Agriculture.

	Nom de l'épreuve	Montants
Epreuve No 1	Prix Echo de la Presqu'île	5 000 €
Epreuve No 2	Prix Ouest France	5 000 €
Epreuve No 3 (Qualificative)	Prix Generali	18 500€
Epreuve No 4	Prix Ministère de l'agriculture SHF FFE Future ELITE	1 500 € / 2 500 €
<hr/>		
Epreuve No 5	Prix Equidia	5 000 €
Epreuve No 6	Prix du Conseil Général de Loire Atlantique	18 500 €
Epreuve No 7	Samsung Super League de France - FEI	135 000 €
Epreuve No 8	Prix SHF FFE Future ELITE	1 500 € / 2 500 €
<hr/>		
Epreuve No 9	Prix Cap Atlantique	5 000 €
Epreuve No 10	Prix Groupe Lucien Barrière/ Diane Barrière-Desseigne	18 500 €
Epreuve No 11	Derby de la Région des Pays de La Loire	50 000 €
Epreuve No 12	Prix SHF FFE Future ELITE	2000 € / 2 500 €
<hr/>		
Epreuve No 13	Prix PMU	20 000 €
Epreuve No 14	Grand Prix Longines de la Ville de La Baule	115 000 €

**Liste de contrôle pour Avant-Programme  
Saut d'Obstacles 2008**

---

# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2008

---

**PREMIER JOUR**                      JEUDI                      **DATE** (jj/mm/aa)                      **08/05/08**

---

## EPREUVE No 1

Nom de l'épreuve    **Prix Echo de la Presqu'île**

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : 238.2.1

« Epreuve se disputant selon le Barème A au chronomètre sans Barrage. »

Barrage (s'il y a lieu)                      Non

Vitesse / Temps accordé                      350 m / mn

Obstacles    hauteur                      1,35 à 1,45 mètre

Nombre de chevaux par cavalier                      1

**Dotation totale de l'épreuve**                      5 000 €

\* \* \* \* \*

## EPREUVE No 2

Nom de l'épreuve    **Prix Ouest France (Préparatoire au Derby)**

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : 239

« Epreuve de vitesse et de maniabilité Barème C au chrono. »

Barrage (s'il y a lieu)                      Non

Vitesse / Temps accordé                      Non

Obstacles    hauteur                      1,40 à 1,45 mètre

Nombre de chevaux par cavalier                      1

**Dotation totale de l'épreuve**                      5 000 €

\* \* \* \* \*

## EPREUVE No 3

Nom de l'épreuve    **Prix Generali**

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : 238.2.1

« Epreuve se disputant selon le Barème A au chronomètre sans Barrage. »

Epreuve qualificative pour le Grand Prix.

Règles de qualification : Sont qualifiés pour le Grand Prix les 24 premiers de la première manche de la **SAMSUNG SUPER LEAGUE DE France - FEI**; le champion du monde en titre, le champion Olympique en titre, la championne d'Europe en titre ; les vainqueurs d'un Grand Prix 5\* au cours des douze derniers mois ; et dans l'ordre du classement de l'épreuve N°3 le nombre de cavaliers nécessaire pour atteindre un nombre de 40 partants. Si un cavalier qualifié déclare

## Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2008

---

forfait, nous prenons le suivant dans le classement de l'épreuve n°3

Barrage (s'il y a lieu)	Non
Vitesse / Temps accordé	350 m / mn
Obstacles hauteur	1,40 à 1,50 mètre
Nombre de chevaux par cavalier	1
<b>Dotation totale de l'épreuve</b>	<b>18 500 €</b>

\* \* \* \* \*

### EPREUVE No 4

EPREUVE RESERVEE AUX CHEVAUX DE 6 ET 7 ANS

Nom de l'épreuve **Prix du Ministère de l'agriculture SHF-FFE – Future ELITE**

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : 238.1.1

« Epreuve se disputant selon le Barème A au chronomètre sans chronomètre sans Barrage. »

Barrage (s'il y a lieu)	Non
Vitesse / Temps accordé	350 m / mn
Obstacles hauteur	1,30 à 1,35 mètre (5 cm de plus pour les chvx de 7 ans)
Nombre de chevaux par cavalier	1

#### **Dotation totale de l'épreuve**

Répartition des prix en espèces	1 <sup>er</sup>	500 €	2 <sup>ème</sup>	400 €
	3 <sup>ème</sup>	300 €	4 <sup>ème</sup>	200 €
	5 <sup>ème</sup>	100 €		
	Prix créés			15 €
		<u>Chevaux de 6 ans : 1 500 €</u>		
Répartition des prix en espèces	1 <sup>er</sup>	650 €	2 <sup>ème</sup>	500 €
	3 <sup>ème</sup>	350 €	4 <sup>ème</sup>	300 €
	5 <sup>ème</sup>	250 €	6 <sup>ème</sup>	200 €
	7 <sup>ème</sup>	150 €	8 <sup>ème</sup>	100 €
	Prix créés			25 €
		<u>Chevaux de 7 ans : 2 500 €</u>		



# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2008

---

## EPREUVE No 7

Nom de l'épreuve **SAMSUNG SUPER LEAGUE DE France - FEI**

Articles du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : 264.6 & 264  
 « **Règlement en vigueur** : Les 8 équipes «Samsung Super League» repartant dans la 2<sup>ème</sup> manche. L'ordre de départ de l'équipe française et des 8 équipes Samsung Super League dans la première manche est selon un tirage au sort. (Art.264.6) L'ordre de départ des 8 équipes dans la 2<sup>ème</sup> manche, est selon l'ordre inverse des pénalités des trois meilleurs cavaliers des équipes. Les équipes à égalité de points de pénalité pour la première place après la deuxième manche, seront départagées par un barrage avec seulement 1 cavalier par équipe. Epreuve en deux manches au Barème A sans chronomètre et avec un Barrage. (Art. 264) »

**Les 8 équipes Samsung Super League participe à la 2<sup>ème</sup> manche. L'équipe française peut aussi se qualifier pour la 2<sup>ème</sup> manche à condition que son résultat dans la 1<sup>ère</sup> manche n'excède pas de plus de 8 points de pénalité l'équipe placée 8<sup>ème</sup>.**

Barrage (s'il y a lieu) Oui

Vitesse / Temps accordé 400 m / mn

Obstacles hauteur 1,50 à 1,60 mètre

Nombre de chevaux par cavalier 1

<b>Dotation totale de l'épreuve</b>	135 000 €		
Répartition des prix en espèces	1 <sup>er</sup> 40 000 €	2 <sup>ème</sup> 30 000 €	
	3 <sup>ème</sup> 25 000 €	4 <sup>ème</sup> 15 000 €	
	5 <sup>ème</sup> 9 000 €	6 <sup>ème</sup> 7 000 €	
	7 <sup>ème</sup> 4 000 €	8 <sup>ème</sup> 3 000 €	
	9 <sup>ème</sup> 2 000 €		

\* \* \* \* \*

## EPREUVE No 8

EPREUVE RESERVEE AUX CHEVAUX DE 6 ET 7 ANS

Nom de l'épreuve **Prix SHF-FFE – Future ELITE**

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : 238.2.1  
 « Epreuve se disputant selon le Barème A au chronomètre sans Barrage avec tracé de type Grand Prix. »

Barrage (s'il y a lieu) Non

Vitesse / Temps accordé 350 m / mn

Obstacles hauteur 1,30 à 1,35 mètre (5 cm de plus pour les chvx de 7 ans)

Nombre de chevaux par cavalier

1

<b>Dotation totale de l'épreuve</b>	<u>Chevaux de 6 ans : 1 500 €</u>		
Répartition des prix en espèces	1 <sup>er</sup> 500 €	2 <sup>ème</sup> 400 €	
	3 <sup>ème</sup> 300 €	4 <sup>ème</sup> 200 €	
	5 <sup>ème</sup> 100 €		
	Prix créés		15 €
	<u>Chevaux de 7 ans : 2 500 €</u>		
Répartition des prix en espèces	1 <sup>er</sup> 650 €	2 <sup>ème</sup> 500 €	

## Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2008

---

3 <sup>ème</sup>	350 €	4 <sup>ème</sup>	300 €
5 <sup>ème</sup>	250 €	6 <sup>ème</sup>	200 €
7 <sup>ème</sup>	150 €	8 <sup>ème</sup>	100 €
	Prix créés		25 €

**TROISIEME JOUR**                      **SAMEDI**                      **DATE (jj/mm/aa)**                      **10/05/08**

---

### EPREUVE No 9

Nom de l'épreuve    **Prix Cap Atlantique**

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : 238.2.1

« Epreuve se disputant selon le Barème A au chronomètre. Epreuve avec 1 triple et 1 double ou 3 doubles. »

Barrage (s'il y a lieu)                      Non

Vitesse / Temps accordé                      350 m / mn

Obstacles    hauteur                      1,40 à 1,50 mètre

Nombre de chevaux par cavalier                      1

**Dotation totale de l'épreuve**                      5 000 €

\* \* \* \* \*

### EPREUVE No 10

Nom de l'épreuve    **Prix Groupe Lucien Barrière / Diane Barrière-Desseigne**  
(Epreuve à difficultés progressives)

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : 269

« Barème A au chrono / 2 jokers en milieu et fin de parcours / 1<sup>er</sup> joker = 20 points & 2<sup>ème</sup> joker = 40 points. »

Barrage (s'il y a lieu)                      Non

Vitesse / Temps accordé                      350 m / mn

Nombre de chevaux par cavalier                      1

**Dotation totale de l'épreuve**                      18 500 €

\* \* \* \* \*

# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2008

---

## EPREUVE No 11

Nom de l'épreuve **DERBY DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE**

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : 238.2.1 & 277

« Barème A au chronomètre. »

Barrage (s'il y a lieu) Non

Vitesse / Temps accordé 400 m / mn

Obstacles hauteur 1,40 à 1,50 mètre

Nombre de chevaux par cavalier 1

**Dotation totale de l'épreuve** 50000 €

\* \* \* \* \*

## EPREUVE No 12

EPREUVE RESERVEE AUX CHEVAUX DE 6 ET 7 ANS

Nom de l'épreuve **Prix SHF-FFE – Future ELITE**

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : 238.1.2

« Epreuve se disputant selon le Barème A sans chronomètre avec Barrage au chronomètre. »

Barrage (s'il y a lieu) Oui

Vitesse / Temps accordé 350 m / mn

Obstacles hauteur 1,35 à 1,40 mètre (5 cm de plus pour les chvx de 7 ans)

Nombre de chevaux par cavalier 1

**Dotation totale de l'épreuve**

Répartition des prix en espèces		<u>Chevaux de 6 ans : 2000 €</u>	
	1 <sup>er</sup>	660 €	2 <sup>ème</sup> 530 €
	3 <sup>ème</sup>	420€	4 <sup>ème</sup> 260 €
	5 <sup>ème</sup>	130 €	

Prix créés 20 €

Répartition des prix en espèces		<u>Chevaux de 7 ans : 2 500 €</u>	
	1 <sup>er</sup>	650 €	2 <sup>ème</sup> 500 €
	3 <sup>ème</sup>	350 €	4 <sup>ème</sup> 300 €
	5 <sup>ème</sup>	250 €	6 <sup>ème</sup> 200 €
	7 <sup>ème</sup>	150 €	8 <sup>ème</sup> 100 €

Prix créés 25 €

\* \* \* \* \*



# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2008

<u>N° de partants</u>	jusqu'à 20		21-24		25-28		29-32		33-36		37-40		41-44		45-48		plus de 48			
<u>N° de prix</u>	5		6		7		8		9		10		11		12		plus de 12			
<u>Gagnant</u>	Prix en nature		Prix en nature		Prix en nature		Prix en nature		Prix en nature		Prix en nature		Prix en nature		Prix en nature		25% Prix en nature			
2 <sup>ème</sup>	23%	32%	22%	30%	21%	28%	20%	27%	20%	27%	20%	27%	20%	27%	20%	27%	20%	27%	20%	27%
3 <sup>ème</sup>	19%	26%	18%	25%	17%	23%	15%	20%	15%	20%	15%	20%	15%	20%	15%	20%	15%	20%	15%	20%
4 <sup>ème</sup>	17%	23%	15%	20%	13%	17%	12%	15%	11%	14%	10%	13%	10%	13%	10%	13%	10%	13%	10%	13%
5 <sup>ème</sup>	14%	19%	11%	14%	10%	13%	9%	12%	8%	11%	8%	11%	7%	9%	7%	9%	7%	9%	7%	9%
6 <sup>ème</sup>			8%	11%	8%	11%	8%	11%	7%	9%	7%	9%	6%	8%	6%	8%	6%	8%	6%	8%
7 <sup>ème</sup>					6%	8%	6%	8%	6%	8%	5%	7%	5%	7%	5%	7%	5%	7%	5%	7%
8 <sup>ème</sup>							5%	7%	5%	7%	4%	5%	4%	5%	4%	5%	4%	5%	4%	5%
9 <sup>ème</sup>									3%	4%	3%	4%	3%	4%	3%	4%	3%	4%	3%	4%
10 <sup>ème</sup>											3%	4%	3%	4%	2%	3%	2%	3%	8% à distribuer aux viennent en suite	11% à distribuer aux viennent en suite
11 <sup>ème</sup>													2%	3%	2%	3%				
12 <sup>ème</sup>															1%	1%				
<b>TOTAL</b>	100%		100%		100%		100%		100%		100%		100%		100%		100%		100%	

**L'ANNEXE (13 PAGES) FAIT PARTIE INTEGRANTE DU PROGRAMME APPROUVE ET  
SIGNE ET DOIT ÊTRE DISTRIBUE AT TOUS LES OFFICIELS, AINSI QU'AUX  
FEDERATIONS ET ÊTRE DISPONIBLE POUR TOUT LE MONDE SUR DEMANDE**